



REGLEMENT INTERIEUR ECOLE MULTISPORTS

Le SIRP en partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde propose aux enfants de l'école de Ruch de découvrir et de s'initier à différentes activités sportives telles que des sports collectifs ou individuels. Par la suite, ce dispositif peut permettre aux enfants de s'orienter vers une pratique sportive pérenne et de s'inscrire dans un club de leur choix.

1 – CONDITIONS D'ADMISSION

L'école multisports est ouverte aux enfants de l'école de Ruch du CE1 au CM2. Elle fonctionne par périodes scolaires de la rentrée de septembre jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'inscription se fait pour l'année scolaire. Toute année commencée est due dans son intégralité.

Le paiement s'effectue par cycle de vacances à vacances.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par délibération du SIRP

Effectif : Les enfants sont répartis par groupe de 10 à 14 personnes

Horaire : de 13h à 13h50

2 – LIEU

Les activités se déroulent sur le stade ou le city stade, mis à disposition par la Commune de Ruch.

3 – ENCADREMENT

L'école multisports est encadrée par un éducateur diplômé

Les enfants sont sous la responsabilité de l'éducateur.

4 – PROGRAMME

Le programme est établi par l'éducateur sportif. Il se définit par cycles.

Le programme comporte des sports collectifs, des sports de raquettes et une activité de précision (ex. tir à l'arc, sarbacane).

5– TENUE VESTIMENTAIRE/MATERIEL

Une tenue adaptée à la pratique des activités physiques et sportives est demandée. Toutes les activités ayant lieu en extérieur, les enfants doivent avoir une casquette, une gourde, un k-way... en fonction des éléments climatiques.

Remarque : Ces éléments vestimentaires ou équipements sont à l'appréciation de l'éducateur. L'oubli d'une tenue adaptée à la météo ou aux types d'activités peut priver l'enfant d'une séance.

6- SANCTIONS

Les enfants doivent le respect à l'éducateur ainsi qu'aux autres enfants. Tout manquement au règlement fera l'objet d'un avertissement.

7 – MODIFICATION DU REGLEMENT

Ce règlement peut faire l'objet de modifications à l'initiative du SIRP.

Acceptation du règlement de l'école Multisports

Nom – Prénom de l'enfant :

Je soussigné(e)..... responsable légal de l'enfant, reconnait avoir pris connaissance et accepté le présent règlement.

Fait à _____, le _____
Signature